



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3122 - Gros entretien des collèges publics

**Proposition d'approbation du projet d'avenant
à la convention de financement pour
la construction d'une demi-pension dans
l'enceinte du lycée Emile Mathis à Schiltigheim**

Rapport n° CP/2016/262

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente, un projet d'avenant à la convention de financement conclue entre le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine dans le cadre de l'opération relative à la construction de la demi-pension du lycée Emile Mathis à Schiltigheim. Il est proposé que la durée de la convention, ainsi que le calendrier et les modalités de versement soient modifiés.

Les demi-pensionnaires du collège Rouget de Lisle à Schiltigheim, qui ne bénéficient pas d'un restaurant scolaire au sein de leur établissement, déjeunent à la demi-pension du lycée Emile Mathis.

La Commission Permanente du Conseil Général réunie le 7 avril 2014 a autorisé la signature de la convention de financement relative à la reconstruction de la demi-pension et à la création d'un centre sportif dans l'enceinte du lycée Emile Mathis, convention pour laquelle le Département du Bas-Rhin est engagé sur le seul financement de la restauration collective pour les collégiens.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Ville de Schiltigheim. Le financement global de la demi-pension est porté par le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

La participation forfaitaire financière à laquelle s'est engagée le Département du Bas-Rhin s'élève à 1 050 605 € hors taxes.

Le présent projet d'avenant a pour objet de préciser les modalités de versement de la participation financière du Département et de modifier le calendrier des versements.

En 2016, la participation du Département s'élèverait à 180 000 € hors taxes, contre 350 000 € hors taxes prévus initialement pour solde.

Le solde du financement serait versé en 2017 ou 2018. Il sera redéfini et ajusté sur la base d'un projet de bilan général de l'opération qui ne pourra être établi qu'à l'horizon 2017 par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant qui fixe les modalités financières de la participation du Département et le nouvel échéancier.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | AP disponible | CP proposée 2016 |
|----------------------------|--|------------------------|----------------------|-------------------------|
| SUBCOLL 01 | Participation au financement des investissements dans les cités scolaires - Subvention à la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine | 1,06 M€ | 350.000 M€ | 180.000 M€ |

Le budget 2016 tient compte de cette modification du rythme des mandatements.

La commission Enfance, Famille, Education a approuvé cet avenant le 28 avril 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet d'avenant à la convention de financement conclue avec la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, pour la construction neuve d'une demi-pension dans l'enceinte du lycée Emile Mathis ;*
- *autorise le président à signer ledit avenant.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,

Frédéric BIERRY